

SIGMARINE™ 24

DESCRIPTION

Primaire glycérophthalique modifié pigmenté au phosphate de zinc

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Primaire universel économique destiné aux travaux de maintenance et au neufrage
- Adapté pour une application sur les superstructures et tôles d'acier généralement non exposés à l'immersion dans l'eau
- L'adhérence des couches suivantes n'est pas influencée par une exposition prolongée du primaire aux intempéries
- Non utilisable sur des primaires au zinc, sauf pour des surfaces en ambiance intérieures sèches
- Recouvrable par des systèmes de peintures conventionnelles
- Applicable jusqu'à 75 µm (3,0 mils) secs en une couche appliquée en passes croisées

COULEUR ET NIVEAU DE BRILLANCE

- Jaune, brun, rouge, gris, gris foncé (blanc cassé sur demande)
- Mat

CARACTÉRISTIQUES À 20°C (68°F)

Données du produit	
Nombre de composants	Un
Densité	1,4 kg/l (11,7 lb/US gal)
Extrait sec en volume	56 ± 2%
COV (livré)	max. 245,0 g/kg (Directive 1999/13/EC, SED) max. 343,0 g/l (approx. 2,9 lb/gal)
Épaisseur recommandée du film sec	35 - 75 µm (1,4 - 3,0 mils) par couche
Rendement théorique	16,0 m ² /l pour 35 µm (642 ft ² /US gal pour 1,4 mils) 7,5 m ² /l pour 75 µm (299 ft ² /US gal pour 3,0 mils)
Sec au toucher	2 heures
Délai de recouvrement	Minimum: 24 heures Maximum: illimité
Date Limite d'Utilisation Optimale	Au moins 24 mois stocké dans un lieu frais et sec

Note:

- Voir DONNEES COMPLEMENTAIRES - Rendement et épaisseur film sec
- Voir DONNEES COMPLEMENTAIRES - Temps de séchage

SIGMARINE™ 24

ETAT ET TEMPÉRATURE DU SUPPORT RECOMMANDÉS

Préparation de surface

- Acier : décapage par projection d'abrasif au degré de soin Sa2½ selon norme ISO, rugosité 40 – 70 µm (1,6 – 2,8 mils)
- Acier ; au minimum gratté, brossé jusqu'au degré de soin St2 selon norme ISO
- Acier recouvert d'un primaire d'atelier ; balayé à l'abrasif ou nettoyé manuellement jusqu'au SPSS-Ss ou SPSS-Pt2
- La couche précédente doit être sèche et exempte de toute pollution

Température du support et conditions d'application

- La température du support pendant l'application ne doit pas dépasser 50°C (122°F)
- La température du support pendant l'application doit être au moins 3°C au-dessus du point de rosée.

SYSTEME

- SYSTEMES POUR EXPOSANTS DE CHARGES ET OEUVRES MORTES - FICHE SYSTEME 3102
- SYSTEMES POUR PONTS – FICHE SYSTEME 3103
- SYSTEMES POUR SUPERSTRUCTURE ET ACCESSOIRES POUR PONTS – FICHE SYSTEME 3104
- SYSTEMES POUR INTERIEUR(S) – FICHE SYSTEME 3105

MODE D'EMPLOI

- Bien remuer avant emploi
- La température de la peinture doit être de préférence supérieure à 15°C (59°F), sinon il peut être nécessaire de diluer pour obtenir la viscosité d'application
- Un excès de diluant entraîne une tendance à la coulure
- Une ventilation adéquate est indispensable pendant l'application et le séchage du produit (voir fiches {1433} et {1434})

Pistolet airless

Diluant recommandé

THINNER 20-05

Taux de dilution

0 - 3%, en fonction des épaisseurs demandées et des conditions d'application

Diamètre de la buse

Env. 0.43 - 0.48 mm (0.017 - 0.019 pouce)

Pression à la buse

12,0 - 15,0 MPa (env. 120 - 150 bar; 1741 - 2176 p.s.i.)

SIGMARINE™ 24

Brosse/rouleau

Diluant recommandé

THINNER 20-05

Taux de dilution

0 - 2%

SOLVANT DE NETTOYAGE

THINNER 20-05

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rendement et épaisseur du film	
Épaisseur film sec	Rendement théorique
35 µm (1,4 mils)	16,0 m ² /l (642 ft ² /US gal)
75 µm (3,0 mils)	7,5 m ² /l (299 ft ² /US gal)

Temps de séchage pour une épaisseur sèche jusqu'à 75 µm (3,0 mils)	
Température du support	Sec au toucher
5°C (41°F)	3 heures
20°C (68°F)	2 heures

SECURITE

- Pour la peinture et les diluants recommandés, voir fiches de sécurité 1430, 1431 et les fiches de données de sécurité correspondantes
- Comme pour toute peinture à base de solvant, éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation ou des vapeurs et tout contact entre la peinture humide et les yeux ou la peau

DISPONIBILITÉ À TRAVERS LE MONDE

PPG Protective and Marine Coatings a pour objectif de fournir le même produit dans le monde entier. Cependant, de légères modifications du produit sont parfois nécessaires pour respecter les règles nationales ou locales. Dans ce cas, une autre fiche technique du produit sera utilisée.

SIGMARINE™ 24

REFERENCES

• Table de Conversion	FICHE INFORMATION	1410
• Explication des fiches techniques	FICHE INFORMATION	1411
• Conditions de sécurité	FICHE INFORMATION	1430
• Hygiène et sécurité en espaces confinés – risques d'explosion et toxicité	FICHE INFORMATION	1431
• Règles de sécurité pour les espaces confinés	FICHE INFORMATION	1433
• Instructions pour ventilation	FICHE INFORMATION	1434
• Nettoyage de l'acier et élimination de la rouille	FICHE INFORMATION	1490
• Spécification pour les abrasifs minéraux	FICHE INFORMATION	1491
• Hygrométrie – température du support – température de l'air	FICHE INFORMATION	1650

GARANTIE

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG ET PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI, CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application visée, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accords écrits contraires). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgpmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

The PPG Logo, Bringing innovation to the surface., and other PPG marks are property of the PPG group of companies. All other third-party marks are property of their respective owners.



**PPG Protective &
Marine Coatings**

Bringing innovation to the surface.™